

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/10/2021031042/justel>

Dossier numéro : 2021-04-10/01

Titre

10 AVRIL 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'article 18 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 11 mars 2016 fixant les conditions et les règles relatives au subventionnement d'activités encourageant l'entrepreneuriat international.(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 22-04-2021 page : 37334

Entrée en vigueur : 15-05-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)